

# Communiqué de presse d 1<sup>er</sup> avril 2016

## Compétitivité des entreprises et emploi

### 2<sup>ème</sup> étape du pacte de responsabilité

Christian RIGUET, Secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, a annoncé ce jour à la presse l'entrée en vigueur de la deuxième phase du pacte de responsabilité

Amorcé avec le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et renforcé par le Président de la République le 31 décembre 2013, le **Pacte de responsabilité représente 41 milliards d'euros de réduction de fiscalité et de charges sociales sur le travail à horizon 2017** destinées à soutenir la compétitivité des entreprises en France. Il est financé par une baisse de la dépense publique. L'objectif du pacte est de soutenir les entreprises afin qu'elles **retrouvent leurs marges, investissent davantage, innovent plus et créent de l'emploi.**

Ces enjeux sont majeurs, en particulier pour la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, qui est une région de production, une région dans laquelle **l'industrie** tient une place centrale, représentant 19,6% de la valeur ajoutée contre 13% en moyenne en France, et qui doit rester compétitive.

Le pacte s'articule autour de trois mesures : le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)**, les **baisses de fiscalité** et les **allègements de cotisations patronales.**

#### 1) Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE, 20Mds€ en France en 2017)

**Le CICE restitué aux entreprises d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en 2014 a représenté près d'1 milliard d'euros.**

L'Etat a instauré en 2013, dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de Solidarité, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, ou CICE. Ce dispositif est entré en 2014 à plein régime et permet aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à **6%** de leur masse salariale (inférieure à 2,5 SMIC).

En Alsace Champagne Ardenne Lorraine, sur la seule année 2014, le CICE a représenté **976,8 millions d'euros restitués directement aux entreprises**, soit 5,81 % du montant national (égal à 16,8 Mds €). Le montant moyen par entreprise et par an en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine est **significatif, égal à 10 265 €.**

Le Président de la République a pris l'engagement, lors de l'annonce du plan d'urgence pour l'emploi le 17 janvier 2016, de transformer le CICE en baisse **pérenne de charges sociales.**



## 2) Les baisses de fiscalité (10 Mds € en 2017)

La **cotisation sociale de solidarité** des sociétés, qui finançait le régime de protection sociale des travailleurs indépendants, a été supprimée pour 90% des entreprises redevables (et le sera à 100% en 2017)

La **contribution exceptionnelle des entreprises** à l'impôt sur les sociétés, qui s'appliquait aux entreprises réalisant plus de 250 M€ de chiffre d'affaires, a d'ores-et-déjà été supprimée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés sera abaissé à partir de 2017 (de 33,3% à 28% en 2020).

## 3) La baisse de cotisations patronales (10 Mds € en 2017)

Les cotisations patronales d'allocations familiales ont diminué de 1,8 point le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC. Elles sont passées de 5,25% à 3,45%.

A partir de ce jour, vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, cette baisse de charges est étendue pour l'ensemble des salaires inférieurs à **3,5 SMIC** (c'est-à-dire environ 4 000€ net / mois). Cette mesure concerne donc **90% des salariés en France**.

Ce nouvel allègement est **automatique**. Il ne nécessite aucune démarche ni formalité particulière de la part des entreprises bénéficiaires.

Quelle articulation avec la prime pour l'embauche dans les PME ?

**la barre des 10 000 embauches franchie en ACAL**

Pour les PME, cette mesure de baisse de charges se **cumule avec le dispositif embauche PME**. Pour mémoire, du 18 janvier au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les PME ou associations bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.

Sur le plan national, au 31 mars 2016, 131 345 embauches ont d'ores et déjà bénéficié du dispositif, ce qui représente, en région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, **10 024 embauches**.

**Les engagements du Pacte de responsabilité sont suivis d'effets.**

- En 2016 en France, déjà 33 milliards d'euros d'aides aux entreprises seront effectifs sur les 41 milliards d'euros du Pacte de responsabilité. Le CICE en Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine en 2014, représente quasiment 1 milliard d'euros ;
- Dans l'industrie manufacturière, le coût horaire du travail en France est désormais inférieur à l'Allemagne ;
- Les marges des entreprises ont repris les 2/3 du chemin perdu avec la crise, permettant de créer 100 000 emplois nets dans le secteur privé.

Contacts :

Presse pour la préfecture : Viviane Chevallier, téléphone 03 88 21 68 77

Presse pour la Direccte : Philippe Lalanne, téléphone 03 88 15 43 28 – 06 98 04 43 74

Référent technique sur le dossier à la Direccte : Gauthier Lherbier, adjoint au chef de Pôle Economie, Emploi, Entreprise, téléphone : 06 25 16 15 61